



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, le 16 juillet 2026 à 12h00.

Sont présent(e)s : Luc Boivin , Maire Raynald Simard May Gagnon
Claude Bouchard Michel Thiffault Audrey Lapointe
Jacques Cleary Michel Tremblay Joan Simard
Carl Dufour Cathy Fortin Renée Simard
Serge Gaudreault François Fortin Éric Gauthier

Sont absent(e)s : Alain Doré
Daniel Tremblay-Larouche

ÉGALEMENT

PRÉSENTS: Mme Geneviève Girard, directrice générale et Me Patricia Girard, greffière.

À 12h10, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. AVIS DE MOTION

- 2.1. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de créer un programme de crédit de taxes visant la revitalisation des centres-villes
- 2.2. Avis de motion - Règlement concernant l'adoption d'un règlement d'application pour les programmes d'incitatifs financiers du centre-ville de Chicoutimi
- 2.3. Avis de motion - Règlement établissant le Programme de soutien à l'intégration d'œuvres d'art urbain dans les centres-villes de Saguenay
- 2.4. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement VS-R-2025-21 ayant pour objet de créer un programme de crédit de taxes pour les projets de construction d'immeubles de 6 logements et plus ou de la reconversion d'un bâtiment en immeuble de 6 logements ou plus
- 2.5. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter un emprunt de 4 500 000 \$ pour les programmes d'incitatifs financiers du centre-ville de Chicoutimi
- 2.6. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter un emprunt de 500 000 \$ pour le programme de soutien à l'intégration d'œuvres d'art urbain dans les centres-villes de Saguenay
- 2.7. Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement VS-R-2024-111 ayant pour objet de décréter la mise à jour du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière et d'appropriier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 850 000 \$
- 2.8. Avis de motion - Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter la modernisation des systèmes de facturation, de services à la clientèle et de gestion des données de mesurage d'Hydro-Jonquière (5 500 000 \$)

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 3.1. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Agrandissement du musée du fjord (pôle scientifique international du fjord du Saguenay)
- 3.2. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – modernisation de la station de ski du Mont-Bélu

- 3.3. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – musée dans l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus
- 3.4. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Aménagement d'une piscine publique, de vestiaires et de réhabilitation du pavillon St-Jacques au parc Central d'Arvida
- 3.5. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Alimentation en eau de procédé pour la zone industrialo-portuaire (ZIP)
- 3.6. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – modernisation de la station de ski Mont-Fortin
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2026-495

Proposé par Jacques Cleary

Appuyé par Cathy Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

RETIRER les points suivants:

- 3.1 Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Agrandissement du musée du fjord (pôle scientifique international du fjord du Saguenay)
- 3.2 Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – modernisation de la station de ski du Mont-Bélu
- 3.3 Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – musée dans l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus
- 3.4 Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Aménagement d'une piscine publique, de vestiaires et de réhabilitation du pavillon St-Jacques au parc Central d'Arvida
- 3.5 Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Alimentation en eau de procédé pour la zone industrialo-portuaire (ZIP)
- 3.6 Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – modernisation de la station de ski Mont-Fortin

Adoptée à l'unanimité.

2. AVIS DE MOTION

2.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES VISANT LA REVITALISATION

DES CENTRES-VILLES

Avis de motion

Le conseiller Michel Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un Règlement ayant pour objet de créer un programme de crédit de taxes visant la revitalisation des centres-villes.

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'APPLICATION POUR LES PROGRAMMES D'INCITATIFS FINANCIERS DU CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI

Avis de motion

La conseillère Cathy Fortin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un Règlement concernant l'adoption d'un règlement d'application pour les programmes d'incitatifs financiers du centre-ville de Chicoutimi

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION D'ŒUVRES D'ART URBAIN DANS LES CENTRES-VILLES DE SAGUENAY

Avis de motion

Le conseiller François Fortin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un Règlement établissant le Programme de soutien à l'intégration d'œuvres d'art urbain dans les centres-villes de Saguenay.

2.4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VS-R-2025-21 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE 6 LOGEMENTS ET PLUS OU DE LA RECONVERSION D'UN BÂTIMENT EN IMMEUBLE DE 6 LOGEMENTS OU PLUS

Avis de motion

Le conseiller Carl Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un Règlement modifiant le règlement VS-R-2025-21 ayant pour objet de créer un programme de crédit de taxes pour les projets de construction d'immeubles de 6 logements et plus ou de la reconversion d'un bâtiment en immeuble de 6 logements ou plus

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ POUR LES PROGRAMMES D'INCITATIFS FINANCIERS DU CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI

Avis de motion

Le conseiller Jacques Cleary donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt de 4 500 000 \$ pour les programmes d'incitatifs financiers du centre-ville de Chicoutimi;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.6. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION D'ŒUVRES D'ART URBAIN DANS LES CENTRES-VILLES DE SAGUENAY

Avis de motion

Le conseiller Carl Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt de 500 000 \$ pour le programme de soutien à l'intégration d'œuvres d'art urbain dans les centres-villes de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.7. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT VS-R-2024-111 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA MISE À JOUR DU LOGICIEL DE FACTURATION D'HYDRO-JONQUIÈRE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 850 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Thiffault donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet d'abroger le règlement VS-R-2024-111 ayant pour objet de décréter la mise à jour du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 850 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA MODERNISATION DES SYSTÈMES DE FACTURATION, DE SERVICES À LA CLIENTÈLE ET DE GESTION DES DONNÉES DE MESURAGE D'HYDRO-JONQUIÈRE (5 500 000 \$)

Avis de motion

La conseillère Joan Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter la modernisation des systèmes de facturation, de services à la clientèle et de gestion des données de mesurage d'Hydro-Jonquière (5 500 000 \$).

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – AGRANDISSEMENT DU MUSÉE DU FJORD (PÔLE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DU FJORD DU SAGUENAY)

VS-CM-2026-496

Le conseiller Jacques Cleary, appuyé par la conseillère Cathy Fortin propose de différer à une séance ultérieure la demande d'autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Agrandissement du musée du fjord (pôle scientifique international du fjord du Saguenay).

Adoptée à l'unanimité.

3.2. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – MODERNISATION DE LA STATION DE SKI DU MONT-BÉLU

VS-CM-2026-497

Le conseiller Jacques Cleary, appuyé par la conseillère Cathy Fortin propose de différer à une séance ultérieure la demande d'autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – modernisation de la station de ski du Mont-Bélu.

Adoptée à l'unanimité.

3.3. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – MUSÉE DANS L'ÉGLISE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS

VS-CM-2026-498

Le conseiller Jacques Cleary, appuyé par la conseillère Cathy Fortin, propose de différer à une séance ultérieure la décision sur la demande d'autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – musée dans l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.

Adoptée à l'unanimité.

3.4. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – AMÉNAGEMENT D'UNE PISCINE PUBLIQUE, DE VESTIAIRES ET DE RÉHABILITATION DU PAVILLON ST-JACQUES AU PARC CENTRAL D'ARVIDA

VS-CM-2026-499

Le conseiller Jacques Cleary, appuyé par la conseillère Cathy Fortin, propose de différer à une séance ultérieure la décision sur la demande d'autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Aménagement d'une piscine publique, de vestiaires et de réhabilitation du pavillon St-Jacques au parc Central d'Arvida .

Adoptée à l'unanimité.

3.5. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – ALIMENTATION EN EAU DE PROCÉDÉ POUR LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE (ZIP)

VS-CM-2026-500

Le conseiller Jacques Cleary, appuyé par la conseillère Cathy Fortin, propose de différer à une séance ultérieure la décision sur la demande d'autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Alimentation en eau de procédé pour la zone industrialo-portuaire (ZIP).

Adoptée à l'unanimité.

3.6. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS

**POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) –
MODERNISATION DE LA STATION DE SKI MONT-FORTIN**

VS-CM-2026-501

Le conseiller Jacques Cleary, appuyé par la conseillère Cathy Fortin, propose de différer à une séance ultérieure la décision sur la demande d'autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – modernisation de la station de ski Mont-Fortin.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2026-502

Proposé par Michel Thiffault

Appuyé par Audrey Lapointe

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 12h19.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 4 août 2026.

Luc Boivin, maire

Patricia Girard, greffière de la ville

PG/mjb